

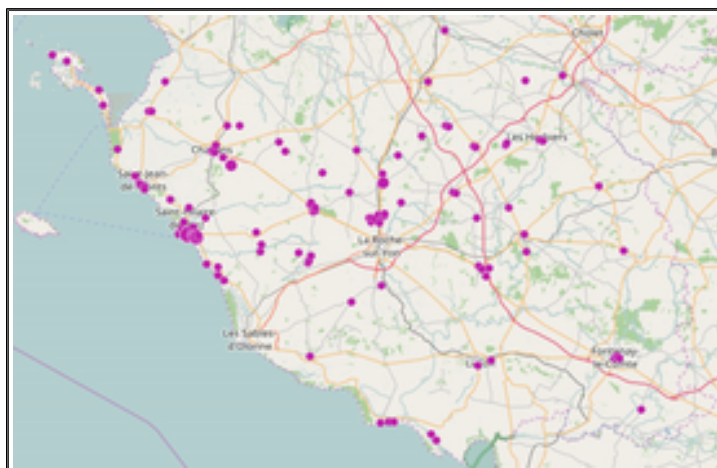
COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE

Vois à la roulotte

Mesdames, Messieurs les Maires de Vendée,

LES FAITS :

Depuis le début du mois de mai, une recrudescence des "vois à la roulotte" (un vol à la roulotte est un vol commis dans un véhicule) est constatée sur l'ensemble de la zone de compétence gendarmerie du département de la Vendée. Le littoral est plus particulièrement touché mais aucun secteur en est exempt (cf cartographie ci-contre).



LES RECOMMANDATIONS :

Pour faire échec à ces voleurs opportunistes et faciliter leur identification et leur interpellation, le Groupement de gendarmerie départementale de La Vendée recommande de :

- évitez de laisser des objets de valeur à la vue de tous ou sous les sièges (sac à main, ordinateur, numéraire...);
- ne vous éloignez pas de votre véhicule en laissant les clés sur le contact ou le moteur en fonctionnement ;
- fermez vos vitres et verrouillez toutes les portes de votre véhicule ;
- enfin, restez vigilants et faites le 17 si vous observez un comportement suspect autour de votre véhicule.

Si malgré toutes ces précautions, vous êtes quand même victime d'un vol :

- ne touchez à rien,
- appelez le 17 et conformez vous aux consignes qui vous seront données,
- faites opposition sans attendre auprès de votre banque en cas de disparition de vos moyens de paiement (carte bleue au 0892 705 705 – chéquier au 0892 68 32 08),
- Si votre téléphone portable est volé, nous vous recommandons de demander la suspension de la ligne auprès de votre opérateur et de le désactiver avec le numéro IMEI que vous pouvez obtenir dès maintenant sur votre appareil en composant le *#06#. Conservez le précieusement.

Les recommandations figurant ci-dessus peuvent utilement, si vous en décidez ainsi, être rappelées dans le bulletin municipal et/ou mises en ligne sur le site internet de vos communes et relayées dans les offices de tourisme.

La sécurité étant l'affaire de tous, signalez tous comportements ou passages répétés vous paraissant suspects. A cet effet, contactez directement la brigade de gendarmerie la plus proche ou adressez nous un mèl à :

prevention-ggd85@gendarmerie.interieur.gouv.fr